

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique

3^e Classe

Année 1911-1912

Amenagement de Plan

Une Préfecture.

Il s'agit d'établir les services d'une Préfecture importante dans un vieil édifice de la Renaissance. Et nous supposons que le parti de construction existante répond précisément à ce que nous fait entrevoir l'étude que plusieurs des Elèves de 3^e Classe ont faite, ces temps derniers, du "Palais Farnèse".

Le Parti général des bâtiments n'est donc point à chercher. On le supposera adopté. Il demeurera ~~donc~~ sensiblement ce que l'ouvrage de Letarouilly nous montre. Il suffira d'une mise au point, en rapport avec un terrain isolé de toutes parts et présentant une largeur de 55 mètres sur une profondeur de 90 mètres. Ce parti de plan servira de point de départ aux aménagements voulus par le programme.

Programme

Le dispositif s'attachera :
à l'habitation du Préfet comprenant : des salons de réception, une chambre d'honneur, des appartements particuliers en communication facile avec les localités affectées au Cabinet du Délégué du Pouvoir central et aux différents services adjacents.

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique

3^e Classe

Année 1911-1912

Une Préfecture (suite)

D'autre part, il y aura lieu de prévoir une salle des fêtes pour permettre les réunions nombreuses dont notre temps incline à répandre l'usage, en vue de répondre aux exigences d'éducation sociale.

Enfin, les installations administratives comprendront six divisions :

1^o Secrétariat général ; - 2^o Travaux publics ; -
3^o Finances & Comptabilité ; - 4^o Division départementale des communes ; - 5^o Santé Publique ; -
6^o Beauté Publique. (Chacune de ces divisions aura un Chef & trois agents).

L'étude devra tenir lieu à :
des plans, des coupes & élévations à l'échelle de 0^m,005 p. m.

Jugement

Mise au point du parti de plan dans le terrain donné	10 points
Convenance du dispositif élaboré	10 "
Appréciation des proportions & du caractère plastique	10 "
Présentation	10 "

Samedi 2 Mars 1912,
à Remettre le ~~travail~~ travail ~~le 2 Mars 1912~~, à 5^h

Le 22 janvier 1912.

Le Directeur de l'Ecole,
Anton Trélat